

RDH
IOM REGIONAL DATA HUB
West and Central Africa

Pôle régional pour les données migratoires *Protection des données et partage*

Bureau régional de l'OIM pour l'Afrique de l'Ouest et du Centre

La protection des données et la mise en place systématique de garde-fous institutionnels, techniques et physiques lors de la collecte, du stockage, de l'utilisation, du partage et de la destruction des données, afin de préserver le droit à la vie privée dont les données ont été recueillies.

Les activités de collecte de données de l'OIM en Afrique de l'Ouest et du Centre demandent la gestion de données personnelles et autres données sensibles des populations mobiles. Le travail du Pôle régional pour les données migratoires (*Regional Data Hub, RDH*) permet de garantir la dignité, le bien-être, la non discrimination et les droits des personnes faisant l'objet des collectes de données à chaque étape du cycle des gestion des données, de l'élaboration de la méthodologie à la publication des rapports. Le RDH s'assure que les activités de collecte sont conduites de manière licite et loyale, dans le respect des Principes pour la protection des données de l'OIM et des Principes de gouvernance relative aux données de l'OIM. Avant, pendant et après la collecte, les équipes de l'OIM, sous la direction du RDH, conduisent des évaluations pour évaluer les risques liés à la gestion de données personnelles et sensibles et vérifier que toutes les conditions édictées dans la *checklist* DTM sur la protection des données sont respectées. s

Le partage des données avec des tiers est soumis à des conditions strictes. En particulier, le partage de données personnelles ou sensibles n'est possible qu'avec le consentement *express* de la personne, pour une finalité précise, et après la signature d'un Accord de partage des données personnelles. Le RDH est en contact régulier avec l'équipe DTM et le département juridique à Genève pour des questions sur la protection et le partage des données.

COLLECTE LICITE ET LOYALE

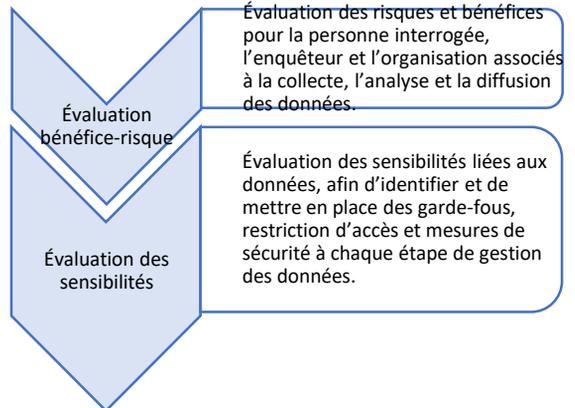
Licite : dans le respect des Principes de l'OIM sur le protection des données

Les données sont recueillies de manière licite et loyale, avec le consentement de la personne.

Loyale : Seules les données nécessaires pour remplir l'objectif de la collecte peuvent être collectées

Consentement : Consentement Aucune donnée ne peut être collectée sans le consentement express de la personne, au moment de la collecte

ÉVALUATIONS RELATIVES A LA PROTECTION DES DONNÉES



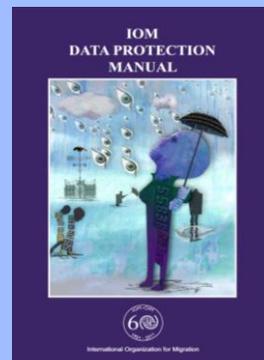
PRÉSENCE RÉGIONALE

La protection des données est une thématique d'intérêt pour les organisations internationales. C'est également une considération importante pour les institutions nationales et régionales dans le contexte d'une utilisation croissante de technologies dans la gestion des données migratoires, le vol et la perte de données, et l'utilisation et partage de données sensibles.

Bien qu'ils existe une littérature abondante sur la protection des données, il n'existe qu'un nombre limité de documents offrant des orientations et lignes directrices pour garantir la protection des données dans le

contexte des migrations.

Le RDH collabore étroitement avec les bureaux pays de l'OIM en Afrique de l'Ouest et du Centre dans le développement, la préparation et la mise en œuvre de collectes de données, afin de s'assurer que ces dernières sont faites dans le respect de standards de protection des données. Le partage de données n'est autorisé qu'à but programmatique ou de recherche et requiert le consentement des personnes dont les données seront partagées et la signature d'un accord de partage des données



Le Manuel de l'OIM sur le protection des données et les Principes OIM pour la protection des données sont disponibles en ligne